

Question d'actualité : conséquences du PLF sur les CCI du Grand Est

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une nouvelle diminution massive des ressources des Chambres de Commerce et d'Industrie : **–30 % de taxe affectée**, soit une baisse de **11,8 millions d'euros** pour les **CCI du Grand Est** sur une ressource totale de 35,5 millions. Ce choix n'est pas simplement budgétaire : il remet en cause l'équilibre économique de nos territoires et la capacité d'accompagnement des entreprises de tout un réseau de proximité.

1. Un risque immédiat pour l'activité et l'emploi

Depuis 2013, les CCI ont déjà subi **–66 % de ressources** et une réduction de **56 % de leurs effectifs**.

Dans le Grand Est, nous sommes passés de **12 CCI à 8**, et de **1 200 collaborateurs à 700**.

Le PLF 2026, dans sa version actuelle, entraînerait :

- **150 suppressions de postes** sur les 700 collaborateurs dans les CCI du Grand Est,
- la mise en difficulté, voir la disparition des CCI les plus petites et rurales,
- et la suppression de services de proximité essentiels pour les TPE-PME.

Les organisations syndicales patronales et salariales s'unissent et alertent : le personnel ne peut plus être la variable d'ajustement d'un réseau qui s'est déjà largement réformé, qui a « joué le jeu ».

2. Un impact direct sur les entreprises du Grand Est

Les entreprises sont les premières bénéficiaires — et les premières évaluatrices — de l'action consulaire.

L'étude indépendante OpinionWay 2025 sur les CCI du Grand Est le confirme :

- **8,5/10 de satisfaction**,
- **Plus de 80 %** des entreprises considèrent l'accompagnement des CCI utile,
- **Chaque euro investi génère 4 euros de valeur économique**.

Supprimer 30 % des ressources, c'est détruire près de **160 millions de valeur ajoutée pour le Grand Est**.

Or notre région rassemble : **430 000 entreprises, 2 millions d'emplois**. Elle est la **2e région industrielle de France** et la **3e région exportatrice**, avec **65 milliards d'euros d'export** par an.

Le réseau des CCI en Grand Est c'est 1 entreprise accompagnée toutes les 5 minutes.
Fragiliser les CCI, c'est fragiliser les piliers mêmes de ce tissu économique.

3. Des missions essentielles menacées

Les CCI jouent un rôle unique que personne d'autre n'assure au plus près des TPE/PME des territoires :

- **Export et coopération transfrontalière :**

4 800 entreprises sensibilisées à l'export, 150 accompagnées individuellement dans leur développement international, actions collectives filières sur des salons ou missions internationales, et une coopération transfrontalière essentielle, avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse.

- **Filières industrielles, dont l'automobile :**

Pour la filière automobile, 800 entreprises, 80 000 emplois ;

Un accompagnement sur l'innovation, la transition écologique, les nouvelles chaînes de valeur.

- **Ruralité et maillage territorial :**

Dans de nombreuses zones, les CCI sont **le dernier service économique public de proximité**. Études d'impact, accompagnement de projets structurants, soutien aux petites communes.

- **Formation et apprentissage**

Les CCI du Grand Est sont le 2ème réseau formateur derrière l'Éducation national avec un taux d'insertion supérieur à **80 %**.

Cela représente :

- **9 établissements et 30 sites,**
- **32 000 personnes formées/an,**
- **3 000 apprentis,**
- **11 000 salariés formés.**

Mais c'est également :

- 3 100 conventions de mini-stages en 2024,
- 230 événements annuels sur l'orientation et l'emploi,

Fragiliser ce réseau, c'est affaiblir la formation régionale, locale et l'adéquation compétences-emplois pour répondre aux besoins des entreprises (dans un contexte de difficulté de recrutement).

• **Gestion d'infrastructure**

580 équipements gérés en France : ports, aéroports, halles d'entreprises, pépinières, grandes écoles, (HEC, Neoma...).

• **Commerce et centres-villes :**

Accompagnement du commerce de proximité, outils de data territoriale, réduction de la vacance commerciale, structuration des associations de commerçants.

Aucun autre acteur ne couvre un champ d'action aussi large, aussi concret, aussi opérationnel.

Les CCI ont notamment participé à l'étude du CESER sur l'ESS et le commerce de proximité.

4. Une mobilisation forte et un message clair

Les parlementaires de la commission des finances, et tous les sénateurs et députés (l'ensemble des groupes politiques) du Grand Est, ont déjà adopté à l'unanimité plusieurs amendements pour préserver les ressources.

C'est un signal fort : **le terrain refuse l'affaiblissement du réseau des chambre de commerce du Grand Est.**

Les CCI ne demandent aucun avantage. Elles demandent la stabilité et la reconnaissance de leur mission de service public économique.

Fragiliser les CCI, c'est :

- affaiblir les entreprises,
- mettre en péril la formation,
- agraver les fractures territoriales,
- et priver nos TPE-PME d'un accompagnement vital dans une période de défaillances record.

Préserver un réseau consulaire fort, c'est préserver la dynamique économique du Grand Est.

C'est pourquoi il est essentiel que la trajectoire voulue par l'état, votée en 2024 soit respectée et que la ressource affectée reste à **35,5 millions d'euros** pour la CCI Grand Est.

Signataire : Gérard CLAUDEL